

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/57  Paraphe : 
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <i>Délibération n°DC2017/37</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 75

Votants : 95 (dont 20 pouvoirs)

**POUR : 95 (100 %)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le douze avril deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 05/04/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote :* Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Brigitte GERARD ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Patricia LESUEUR ; Pascale MELIN ; Louissette NOIRANT ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ; Messieurs Claude ADAM ; Michel ADIN ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Pascal BOXEBELD ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Dominique DANNEAUX ; Claude DEBOURCES ; Gérard DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Bruno JUILLET ; Jean-Michel LACATTE ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Jean-Marc LOUIS ; Thierry MACHINET ; André MALVAUX ; Frédéric MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Florent PIERSON ; Patrick RACOUR ; Frédéric RATAUX ; Olivier RAULET ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Sylvain SIMON ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Pierre THIERY ; Bruno VALET.

*Représentés ..* Mesdames Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à M. Michel ADIN ; Régine BRUSA donne pouvoir de vote à M. Jacques GROSSELIN ; Pauline COSSON donne pouvoir de vote à M. Dominique LAMY ; Maryvonne LENFANT donne pouvoir de vote à Mme Agnès BEGNY ; Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Messieurs Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à M. Florent PIERSON ; Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Mme Patricia LESUEUR ; Thierry CHARTIER donne pouvoir de vote à M. Olivier GODART ; Dominique COLSON donne pouvoir de vote à M. Bertrand HAULIN ; Thierry DEGLAIRE donne pouvoir de vote à M. Hervé LAHOTTE ; Patrice FERON donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN ; Benoît HUREAU donne pouvoir de vote à Mme Chantal PIEROT ; Patrick LESOILLE donne pouvoir de vote à M. Daniel BOUILLON ; Jean-Philippe MASSON donne pouvoir de vote à M ; Yann DUGARD ; Denis OUDIN donne pouvoir de vote à M. Hubert OUDIN ; Francis POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT-CHAUVET ; Eric POUCKET donne pouvoir de vote à M. Gérard DEGLAIRE ; Guillaume QUEVAL donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT ; Michaël SCHWEMMER donne pouvoir de vote à M. Jean BROYER.

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR- BUDGET DECHETS MENAGERS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état transmis par Madame la trésorière du Vouzinois ;

Monsieur Le Président explique que la trésorerie est chargée par délégation de recouvrer les créances de la collectivité non payées et qu'à ce titre, les agents du trésor sont missionnés pour lancer les procédures nécessaires à l'encontre des personnes ou sociétés concernées ;

Cependant, le Président énonce que certaines circonstances sont de nature à contraindre la collectivité à utiliser une règle particulière destinée à admettre des sommes en non-valeur. Cette procédure d'admission en non-valeur correspond à une régularisation de la comptabilité intercommunale en inscrivant les sommes dans un article « Pertes sur créances irrécouvrables ».

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir admettre en non-valeur les sommes ci – après désignées :

.../...

Année	Nombre de tiers	Montant
2010	3	8,53
2011	8	23,71
2012	14	57,7
2013	32	142,47
2014	21	116,76
2015	41	118,73
2016	23	46,13
<b>TOTAL</b>	<b>142</b>	<b>514,03</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non-valeur les sommes ci-dessus sur le budget Déchets ménagers.

Le Président,



Francis SIGNORET